

**Séance du mercredi 08 février 2023**

Date de la convocation: 04/02/2023

**Membres en exercice :**  
9

L'an deux mille vingt-trois et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Vice-Président, Yves BROADARD,

**Présents : 15**

**Présents :** Thierry SMAGUINE, Albane ANCELIN, Yves BROADARD, Sylvie AFANYAN, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Julien BESSE

**Votants : 8**

**Représentés :** Céline PROUTEAU par Albane ANCELIN

**Excusés :**

**Absents :** Méline JEAN, Frédéric WIECZOREK

**Secrétaire de séance :** Benjamin BIERNAT

**DLIB\_2023\_03 - Objet : Election du président**

Vu la démission du Président, Monsieur Thierry SMAGUINE, en date du 25 janvier 2023 ;

Vu l'article 4 des statuts fondateurs du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique, en date du 16 mars 1981 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'élire les nouveaux membres du bureau du SIRPglm ;

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Résultat du 1er tour de scrutin pour l'élection du Président :

Nombre de votants : 8

Candidat: Cédric THOMAS

Nombre de voix obtenues: 7

Nuls : 0

Blancs : 1

Monsieur Cédric THOMAS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président du SIRPglm et est installé immédiatement.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Yves BROADARD  
Vice-Président du SIRP GLM

RF Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 077-257703363-20230208-DLIB_2023_03-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 09 / 02 / 20 23  
et publié ou notifié  
le 10 / 02 / 20 23